Histoire de l'instruction primaire dans le canton de Fribourg [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **21 (1892)**

Heft 12

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1039530

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

DANS LE CANTON DE FRIBOURG

(Suite.)

II. Ecoles secondaires

La première école secondaire proprement dite fut fondée par la ville de Fribourg en 1823. On y enseignait le français, l'allemand, la calligraphie, le dessin (le dessin géométrique et le dessin académique, la perspective), les mathématiques (les fractions, les règles de trois, le calcul commercial, éléments de géométrie et de mécanique), enfin la géographie (où l'on commençait par la ville de Fribourg pour finir par le globe).

L'école comptait de deux à trois maîtres; pendant les longs jours, du 1er mars au 1er octobre, il y avait 8 heures de leçons par jour et aux jours plus courts, 6 heures.

On y recevait les jeunes gens qui avaient terminé leur école primaire et qui connaissaient parfaitement toutes les branches qu'on y enseigne entre autres le catéchisme, qui, à l'Ecole secondaire n'est pas enseigné parce que l'école primaire y a suffisamment pourvu. Ainsi s'exprime le Règlement scolaire élaboré le 4 novembre 1823. C'était donc une école non confessionnelle, probablement la première non confessionnelle de toute la Suisse.

Le fait qu'aucun enseignement religieux n'y était donné et que l'Ecole avait été fondée sans aucune participation du clergé, eut pour conséquence que les prêtres ne lui accordèrent aucune confiance et, faute d'élèves, elle ne tarda pas à succomber. « Comme aucun élève ne se présente, nous avons résolu de fermer l'Ecole pour une année » dit le Protocole du conseil communal du 3 novembre 1834.

Pour ce qui regarde les établissements secondaires réservés aux jeunes filles, signalons ce qui suit : 1° Au couvent de la Visitation de Fribourg, on reçut constamment des pensionnaires depuis sa fondation en 1635. Cependant, de 1830 à 1848, il n'y avait qu'un seul cours. 2° Le pensionnat des Ursulines ouvert le 5 novembre 1805 se composait de plusieurs classes graduées dont les supérieures remplissaient le programme des Ecoles secondaires. Le dessin, les langues étrangères, la musique instrumentale n'y étaient pas obligatoires. 3° Le pensionnat des Dames de Saint-Joseph à Bulle (que l'on appelait l'*Ecole payante* . Les rapports des Inspecteurs placent cette dernière école au premier rang. 4° L'Institut des jeunes filles à Montet, fondé en 1832 par les Dames du Sacré-Cœur de Jésus. Il remplissait le programme d'une bonne Ecole secondaire. Il était passablement fréquenté. Il cessa d'exister en 1847 ensuite de

l'expulsion des religieuses qui le dirigeaient. Tous ces établissements furent fondés et dirigés par des communautés religieuses sans aucune attache officielle et sans subvention de l'Etat. Ce n'est qu'en l'année 1834 que les autorités cantonales s'occupèrent des Ecoles secondaires.

Le 17 novembre 1834, le Conseil d'Etat présenta le premier projet de loi au Grand Conseil sur ce point. Ce projet fut repoussé à deux reprises et ce n'est qu'en 1835 qu'il fut voté à grand'peine comme nous le verrons dans la suite.

F Organisation officielle des Ecoles secondaires

Le projet de loi soumis au Grand Conseil le 17 novembre 1834 statuait que des Ecoles secondaires seraient établies successivement dans tout le canton.

Les branches d'enseignement comprenaient la religion, les langues française et allemande, le calcul et la tenue des livres, la géométrie avec les applications les plus usuelles, le dessin, la calligraphie, la géographie et l'histoire.

Le canton devait être divisé en cinq cercles d'écoles secondaires : 1° La ville de Fribourg avec le district allemand et français ; 2° La ville de Bulle avec les districts de Bulle, de Gruyères, de Châtel et de Corbières ; 3° La ville de Romont avec les districts de Romont, Rue et Farvagny ; 4° La ville d'Estavayer avec les districts d'Estavayer, de Dompierre et de Surpierre ; 5° La ville et le district de Morat.

Une somme de 9000 fr. était répartie annuellement entre ces Ecoles d'après la population des cercles.

Quoique tous les partis reconnussent la nécessité des écoles secondaires et manifestassent le désir de les favoriser, le projet de loi fut renvoyé au Conseil d'Etat par 53 voix contre 22. Le 21 et le 22 novembre 1834, le Conseil d'Etat soumit ce projet quelque peu modifié à une seconde discussion, mais ce fut sans succès et le projet en question fut une seconde fois renvoyé au Conseil d'Etat par 56 voix contre 18. Ce projet excitait une certaine défiance parceque le droit de surveillance de l'Evêque n'était pas formellement réservé. On trouvait aussi que pour le moment une école centrale était suffisante.

Un second projet fut présenté à la session du 4 juin 1835 et après une discussion très vive de quatre heures, il fut renvoyé au Conseil d'Etat par 61 voix contre 10. Pour la 3me fois le, projet revient sur l'eau en 1835. Après un débat de six heures et grâce à la voix prépondérante du président, M. l'avoyer de Diesbach, on décida d'établir une *Ecole moyenne centrale* à Fribourg pour la partie catholique du canton. Il y avait eu 42 voix pour et 42 voix contre cette institution.

Les adversaires du projet craignaient particulièrement qu'il ne répondit pas aux vœux de la majorité du peuple au point de

vue religieux ; ils demandaient 1° Que l'enseignement religieux ne fût pas sacrifié aux autres branches, mais qu'il devînt la branche principale ; 2° L'établissement devait être complètement sous la surveillance de l'autorité ecclésiastique ; 3° Aucun maître ne devait être nommé sans le placet de l'Evêque et aucun livre introduit sans son approbation. Mais les partisans du projet ne croyaient pas devoir aller aussi loin.

(A suivre.)

EXAMENS DE RECRUES *(Suite)*

CALCUL

1. Signification des notes d'après le règlement :

Note 1 : Facilité dans les 4 règles, avec nombres entiers et fractions (fractions décimales y comprises) ; connaissance du système métrique et solution de problèmes correspondants sur les nombres concrets.

Note 2 : Les 4 règles avec nombres entiers, avec connaissance de la division, si le dividende et le diviseur sont de plusieurs chiffres, calcul des fractions les plus simples.

Note 3 : Addition et soustraction de nombre jusqu'à 100,000 et division par un nombre simple

Note 4 : Facilité dans les additions et soustractions jusqu'à 1000.

Note 5 : Ignorance des chiffres et incapacité d'additionner de tête des nombres de deux chiffres.

2. L'examee a lieu séparément pour le calcul mental et pour le calcul écrit. (Dans cette statistique, il n'a été tenu compte que de la moyenne des notes obtenues dans les deux branches du calcul, en faisant abstraction des fractions éventuelles). On présente à chaque homme une carte renfermant quatre problèmes imprimés correspondant aux notes 1, 2, 3 et 4, et cela aussi bien pour le calcul mental que pour le calcul écrit ; la note 5 est attribuée à la recrue qui n'a pas résolu même le plus facile des problèmes proposés.

Voici ces problèmes :

CALCUL MENTAL

I

Note 4. L'étoffé pour un habillement coûte 38 fr., la façon et la fourniture 27 fr. A combien revient l'habillement ?

Note 3. Un soldat a reçu une indemnité de route de 4 fr. 85. Sachant que l'indemnité est de 5 cent. par kilomètre, dire combien de kilomètres on lui a payés ?

Note 2. Mon salaire d'un mois se montait à 75 fr., on l'a augmenté de 20 %. A combien se montera-t-il désormais pour une année ?